




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-364**

**Séance publique du**

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193765-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : LES MILLES "PLAN D'AILLANE" - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU  
DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE "AFFICHE +" RELATIVE A UN  
EMPLACEMENT POUR L'EXPLOITATION DE DEUX PANNEAUX PUBLICITAIRES**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2016

-----

**Nomenclature : 3.3**  
Locations

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DONATINI Gilles

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : LES MILLES "PLAN D'AILLANE" - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE "AFFICHE +" RELATIVE A UN EMPLACEMENT POUR L'EXPLOITATION DE DEUX PANNEAUX PUBLICITAIRES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°DL.2015-407 du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la reprise de l'opération d'aménagement de Plain d'Aillane.

Pour sa mise en œuvre, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des emprises foncières auprès de la Communauté du Pays d'Aix (délibération n°DL.2015-485 du 16/11/2015).

Ainsi, la Commune a acquis une superficie de 74 943 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section KD :

- n° 73 d'une surface de 2 523 m<sup>2</sup>
- n° 259 d'une surface de 81 670 m<sup>2</sup>.

Sur cette dernière, la Communauté du Pays d'Aix avait consenti, à la société « Affiche + », un droit d'occupation précaire autorisant l'installation de deux panneaux publicitaires.

Ladite société souhaite poursuivre cette occupation, les modalités proposées sont les suivantes :

- location d'un **emplacement sis parcelle KD0259, situé « Plan d'Aillane »** dans la Zone Industrielle des Milles, à l'entrée n°3 du Pôle d'Activité, pour **l'exploitation de deux**

**panneaux publicitaires de type 4m x 3m – Cf. plan ci annexé ;**

- **cession et sous-location interdites ;**
- l'autorisation est **consentie pour une durée de deux années** à compter de la date de signature, **renouvelable une fois par tacite reconduction ;**
- la **redevance annuelle** est fixée à 2 000 € TTC par panneau, soit **4 000 € TTC pour les deux panneaux**. La redevance sera révisée, à la hausse, à la date anniversaire et ce, selon la variation de l'Indice du Coût de la Construction (indice de base : ICC du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 soit 1629) ;
- la Commune s'engage à donner libre accès au personnel de la société « Affiche + » et celle-ci s'engage à maintenir en permanence l'emplacement loué en bon état d'entretien.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, en conséquence, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la location de l'emplacement sus-désigné à la société « Affiche + » ;
- **APPROUVER** les modalités de la location énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales de signer la convention d'occupation précaire et tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes sus-désignées

DL.2016-364 - LES MILLES "PLAN D'AILLANE" - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE "AFFICHE +" RELATIVE A UN EMPLACEMENT POUR L'EXPLOITATION DE DEUX PANNEAUX PUBLICITAIRES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# Localisation emplacement publicitaire - KD0259

